



3 cdd successifs pour remplacement d'un salarié absent

Par **Edenamaya**, le **06/05/2009** à **15:51**

Bonjour,

Je suis en remplacement d'un agent qui est parti dans une autre entreprise et son poste est mis à disposition pour une durée de 4 ans.

J'ai eu un premier cdd de février 2007 à juillet 2007.

Un deuxième cdd de août 2007 à juillet 2008.

Un troisième cdd de août 2008 à juillet 2009.

On me demande de partir à présent.

Est ce légal?

Merci.

Maya